

## Manifestation annoncée à Caen contre l'expulsion du squat Guy Liard à Mondeville

*Margaux Rousset*

2-3 minutes

---

**Le 24 juin 2020, le squat situé dans l'ancien collège Guy Liard à Mondeville a été évacué. Une manifestation est organisée mercredi 1er juillet devant le conseil départemental.**

Publié le 1 Jul 20 à 13:57



Une manifestation contre l'expulsion du squat Guy Liard de Mondeville a lieu mercredi 1er juillet à 18h. (©GM/Liberté le Bonhomme libre)

Le 24 juin 2020, les forces de l'ordre sont intervenues pour évacuer le squat situé dans l'ancien collège Guy Liard de **Mondeville**, près de **Caen (Calvados)** à la demande de la Préfecture. Mercredi 1<sup>er</sup> juillet, une manifestation est organisée par l'Assemblée générale de

lutte contre toutes les expulsions devant le conseil départemental à Caen, à 18 heures.

Lire aussi : [À Mondeville, l'ancien collègue Guy Liard devenu un squat évacué par la police ce mercredi matin](#)

### **38 personnes évacuées dont des enfants**

Cette évacuation a fait suite à un jugement rendu le 21 février 2020 par le tribunal administratif de Caen. 38 personnes étaient concernées. Cinq personnes en situation de demande d'asile, ou en situation régulière, ont été orientées vers une solution d'hébergement appropriée dans l'attente de l'examen de leur demande d'asile.

Quatre ressortissants étrangers adultes en situation irrégulière au regard du droit du séjour ont été placés en rétention administrative. Les autres personnes présentes, également en situation irrégulière, sont hébergées par l'État afin de permettre l'examen complet de leur situation administrative.

### **« Pourquoi juste avant les vacances scolaires ? »**

Le soir de l'expulsion s'est tenu le conseil municipal de Mondeville. La conseillère d'opposition Véronique Vastel est intervenue pour s'élever contre cette intervention de la force publique. Elle a notamment pointé le fait que 10 enfants venaient de reprendre l'école lorsqu'ils ont été évacués.

L'association de lutte contre toutes les expulsions se demande également « quelle urgence a incité la Préfecture et le conseil départemental à procéder à cette expulsion à moins de quinze jours des vacances scolaires ? »